



Assemblée générale

Distr. générale
2 octobre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session
Point 8 de l'ordre du jour
Débat général

Lettre datée du 28 septembre 2012, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration écrite de la délégation de la République de Chypre, dans laquelle celle-ci exerce son droit de réponse aux propos tenus par Ahmet Davutoğlu, Ministre des affaires étrangères de la République de Turquie, devant l'Assemblée générale le 28 septembre 2012 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 8 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Nicholas **Emiliou**



**Annexe à la lettre datée du 28 septembre adressée
au Président de l'Assemblée générale par le Représentant
permanent de Chypre auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Déclaration de la délégation de la République de Chypre
exerçant son droit de réponse aux propos tenus
par le Ministre des affaires étrangères de la République
de Turquie le 28 septembre 2012, lors du débat général
de l'Assemblée générale à sa soixante-septième session**

M. Davutoğlu a qualifié la question de Chypre de « conflit gelé ». Laissons à son pays le soin d'entamer le dégel en procédant au retrait de ses 43 000 hommes cantonnés dans l'île. Il a parlé d'un « embargo inhumain et illicite » pesant sur les Chypriotes turcs. Son propre Gouvernement devrait mettre un terme à l'occupation de la partie nord de Chypre, permettant ainsi à celle-ci de s'associer de nouveau, aux côtés du reste du pays, aux activités de la communauté internationale.

Le Gouvernement de la République de Chypre ne cesse d'aspirer à un règlement juste et durable du problème chypriote. Il n'a jamais cessé d'espérer que la Turquie partagerait cette aspiration et prendrait des mesures concrètes en ce sens. L'espoir demeure tant que la Turquie et les dirigeants chypriotes turcs affichent la volonté politique voulue et s'associent de façon constructive et de bonne foi aux efforts en cours, au lieu de s'enliser en tenant des discours anachroniques ancrés dans le passé. Le problème chypriote s'est caractérisé et continue de se caractériser par l'invasion et l'occupation turques. Il incombe donc à la seule Turquie de trouver une solution.

En dernier lieu, M. Davutoğlu a évoqué les risques qui pesaient sur la stabilité régionale, affirmant que les actes souverains de la République de Chypre en étaient la cause. Là encore, il omet de préciser que son propre pays affiche sa puissance militaire tout autour de Chypre. Il n'y a aucun doute quant au pays qui fait peser un risque sur la stabilité de la région.
